

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 1 – 2016 du 3 février

Réseau informatique – interconnexion des bâtiments

Par fibre optique.

Crédit demandé fr. 850'000.-

Séance de la commission le 29 février 2016

À 18h30 à la salle de réception

Commission ad' hoc

Président	Léopold Cordey
Membres	Anita Bonjour
	Nicolette Panizzon-Guisan
	Frédéric Bongard
	Jean-Philippe Clavel
	Marc Ehrlich, absent, excusé
	Antoine Hürlimann
	Mauro Pascale, excusé
	Dimitri Simos

Représentation de la Municipalité

Gil Reichen, Syndic, responsable du dossier

Gérald Pittet, chef de service

Jean-Marc Kursner, responsable de l'infrastructure

Présentation et discussion

A bon escient, M. le syndic rappelle le préavis de l'année dernière qui a permis d'équiper tous les collèges de la commune d'une informatique dite pédagogique indispensable aujourd'hui à l'enseignement général de toutes les branches qu'il s'agisse des langues, des sciences, de l'histoire etc.

Cet équipement est en voie de réalisation actuellement.

Le préavis analysé aujourd'hui traite de la mise en place d'une infrastructure permettant l'interconnexion de pratiquement tous les bâtiments communaux, écoles comprises.

Ce réseau est constitué avec de la fibre optique qui, aux dires des experts, garantira durablement l'investissement envisagé.

Au-delà de l'informatisation généralisée des écoles, les nombreuses utilisations énumérées concernant notamment la sécurisation des bâtiments ou le remplacement du central téléphonique ensuite de la généralisation, dès 2017, de la téléphonie IP montrent l'importance de l'interconnexion laquelle permettra d'assurer des services et prestations supplémentaires utiles au bon fonctionnement du service public.

Le périmètre de ce réseau de fibre optique s'étend sur 7512 m de longueur déjà équipé de tubes dans lesquels la fibre sera soufflée (c'est le terme) Il n'y aura donc que peu de travaux de génie civil. Sur 795 mètres, constitués de différents tronçons, des tubes devront être posés et nécessiteront, par conséquent, des travaux de fouilles. Là encore il est précisé qu'aux trois quarts ces travaux se situent sur terrain privé.

Routes et trottoirs seront donc ainsi épargnés dans une large mesure.

Au niveau des études, de l'appel d'offres et des adjudications, la Municipalité s'est conformée aux règles et procédure en la matière.

On relèvera que sur le plan financier, ce réseau, au-delà des importants services qu'il rendra, permettra une économie en matière de location de lignes de quelque 15'000.- par année.

Pour le surplus, il est encore ajouté qu'une collaboration avait été envisagée avec Swisscom mais que celle-ci n'a pu aboutir, l'entreprise ayant une stratégie qui ne répondait pas aux besoins de la commune.

Pour sa part, la commission des finances a donné un préavis financier favorable à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} mars.

Après avoir entendu les explications des représentants de la Municipalité, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis no 1 – 2016, savoir :

- 1) D'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 850'000.— destiné à couvrir les coûts de ce projet conformément au chapitre 5.1 du préavis ;
- 2) De financer ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3) D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 années au maximum.

Le président de la commission ad' hoc
Léopold Cordey

Pully, le 2 mars 2016